

Plan de rentrée scolaire

Ensemble. **À nouveau.**

septembre 2021



Table des Matières

Sommaire.....	1
Préparation des écoles, des employés et des élèves.....	4
Planification des opérations scolaires	17
Conclusion	19
Annexe A – Santé publique de Terre-Neuve-et-Labrador Directives pour la rentrée scolaire – Maternelle à la 12 ^e année	20
Annexe i – Directives pour employés et élèves qui tombent malades à l'école	40
Annexe ii – Directives d'hygiène des mains	41

Sommaire

Le plan de Terre-Neuve-et-Labrador pour la rentrée scolaire en septembre 2021 met l'accent sur la sécurité et le bien-être des élèves et des employés. Il s'agit d'un plan commun du ministère provincial de l'Éducation, du Newfoundland and Labrador English School District (NLESD) et du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP). Le présent plan décrit comment les écoles du NLESD et du CSFP seront tenues de pratiquer leurs opérations pour l'année scolaire 2021-2022. Ce plan de réintégration est établi dans le respect des directives et des recommandations décrites dans un document de la Santé publique de Terre-Neuve-et-Labrador pour la rentrée scolaire 2021-2022, de la maternelle à la 12^e année, ci-joint en Annexe B.

Les recommandations de la santé publique pour l'année scolaire à venir sont fondées sur le niveau de risque de transmission communautaire.

- Le **risque de contamination à la COVID-19 est plus faible** lorsque le niveau de transmission communautaire est bas, voire inexistant.
- Le **risque de contamination à la COVID-19 est plus élevé** dans les cas suivants :
 - le niveau de transmission communautaire est élevé ou augmente ;
 - il y a présence de nouveaux cas dans une communauté ou un milieu ayant une faible couverture vaccinale ;
 - il y a manifestation d'évasion immunitaire de variants préoccupants ;
 - il y a éclosion communautaire, plus spécifiquement dans un milieu où les gens n'ont pas tous reçu leurs doses vaccinales.

Les directives de santé publique qui suivent s'appliquent en situation de **FAIBLE RISQUE DE CONTAMINATION À LA COVID-19**. Si la situation venait à changer (vers un RISQUE ÉLEVÉ), les plans opérationnels des conseils scolaires, semblables à ceux adoptés au cours de la dernière année scolaire, seraient mis en place.

- Prévisions pour cette année scolaire
- Port du masque et lavage des mains
- Transport des élèves/autobus
- Nettoyage et désinfection
- Bulles-classes et distanciation sociale
- Activités et événements parascolaires/périscolaires
- Ventilation et renouvellement d'air
- Auto-évaluation obligatoire
- Utilisation communautaire des installations scolaires
- Bilan quotidien – rester à la maison en cas de maladie

Prévisions pour cette année scolaire

- Toutes les écoles effectueront un retour en présentiel à temps plein avec les mesures de santé et sécurité en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022.
- Tant que la situation épidémique demeure stable, les mesures en vigueur en contexte de faible risque seront en place pour la rentrée scolaire ce septembre. Cela signifie que la rentrée scolaire se fera dans des conditions comparables à l'ère pré-COVID-19.

Port du masque et lavage des mains

- Le port du masque demeure un bon moyen de défense contre de possibles expositions aux germes et virus – cette pratique est avisée et recommandée au sein des écoles de la province pour les gens qui le souhaitent. Le port du masque n'est toutefois plus obligatoire en situation de faible risque.
- Si le risque de transmission devait augmenter dans une zone ou une région précise, le port de masques non médicaux serait remis en place.
- Les élèves et les employés auront l'occasion de pratiquer l'hygiène des mains de manière assidue et seront fortement encouragés à le faire.
- Tout en contribuant à maintenir un bas taux de cas de COVID-19 à Terre-Neuve-et-Labrador, la pratique régulière de l'hygiène des mains a également servi à la faible prévalence des cas de rhume et de grippe au cours de derniers 18 mois.
- L'hygiène des mains sera particulièrement encouragée dans les zones à haut risque, conformément aux recommandations de la santé publique.

Transport des élèves/autobus

- Retour au taux d'occupation normal dans les services de transport par autobus pour les élèves en contexte de faible risque.
- Port du masque non requis.
- Si une école devait se trouver dans une zone à haut risque, un taux d'occupation réduit devrait être mis en place, lorsque possible, et le port du masque pourrait être requis.

Nettoyage et désinfection

- Toutes les écoles doivent reprendre leurs pratiques de nettoyage systématique et le gel antibactérien doit demeurer à la disposition de tous. Son application assidue sera encouragée.
- La mise en quarantaine des produits de papier n'est plus requise.
- Si le niveau de risque devait augmenter, des pratiques de nettoyage accrues seront mises en place, comme celles mises en place pour l'année scolaire 2020-2021.

Bulles-classes et distanciation sociale

- Les bulles-classes et la distanciation sociale de deux mètres ne sont pas requises. Toutefois, tout rassemblement dans les aires communes intérieures doit être évité et les employés des écoles prendront les mesures nécessaires pour les prévenir, lorsque possible.
- Les flèches directionnelles seront conservées dans les écoles. Les entrées et sorties séparées ayant été déterminées pour la dernière année scolaire seront maintenues, afin de minimiser les rassemblements.

Activités et événements parascolaires/périscolaires

- Les événements artistiques, sorties éducatives, événements sportifs périscolaires et autres activités spéciales pourront recommencer.
- Les activités périscolaires peuvent reprendre dans les installations.
- Les employés des écoles sont encouragés à utiliser les espaces extérieurs, lorsque les conditions le permettent.
- Les événements et rassemblements, tels que des réunions, peuvent reprendre pour les élèves de la 7^e à la 12^e année.
- La santé publique recommande toujours d'opter pour des solutions virtuelles avec les élèves de la maternelle à la 6^e année.

Ventilation et renouvellement d'air

- Les employés continueront d'assurer l'examen et le maintien des systèmes CVAC, le cas échéant, pour veiller à leur bon fonctionnement.
- En l'absence de système CVAC, les fenêtres doivent être ouvertes lorsque la température le permet, selon le protocole de ventilation naturelle du gouvernement provincial.
- Le ministère de l'Éducation ainsi que les deux conseils scolaires travaillent à l'élaboration d'un plan pour améliorer la qualité de l'air dans les écoles de la province. De plus amples détails seront annoncés sous peu.

Utilisation communautaire des installations scolaires

- L'utilisation des installations des écoles par des groupes communautaires sera de nouveau permise.
- Les gens intéressés doivent consulter la politique sur l'utilisation communautaire des installations scolaires (OPER-602) du NLESD (en anglais seulement). Les gens souhaitant utiliser les installations scolaires du CSFP doivent communiquer avec le bureau du Conseil.
- Tous les visiteurs doivent effectuer un bilan de santé et s'abstenir d'accéder aux installations s'ils ont des symptômes.
- Les services alimentaires ont été informés du retour à la normale en ce qui a trait aux opérations et pratiques en matière de salubrité des aliments.
- Le port du masque dans les espaces partagés, comme les coins-repas des employés, n'est pas requis.

Bilan quotidien – rester à la maison en cas de maladie

- Tous les membres de la communauté scolaire doivent s'assurer d'évaluer leur état de santé et de consulter quotidiennement [le questionnaire d'auto-évaluation pour les écoles](#) avant d'accéder aux installations.
- Une personne qui se sent malade devrait tout faire pour éviter de mettre d'autres personnes à risque, et rester à la maison si nécessaire.

Préparation des écoles, des employés et des élèves

Les directives 2021-2022 pour les écoles sont fondées sur des recommandations selon le niveau de risque de transmission communautaire comme décrit dans les Directives pour la rentrée scolaire 2021-2022, de la maternelle à la 12^e année de la Santé publique de Terre-Neuve-et-Labrador, jointe à l'Annexe A de ce rapport.

Les renseignements suivants (en ordre alphabétique) sont fondés sur les directives de la santé publique en vigueur en situation de risques faible et élevé de transmission de la COVID-19. Si la situation devait changer (vers un RISQUE ÉLEVÉ), les plans opérationnels des conseils scolaires, semblables à ceux adoptés au cours de la dernière année scolaire, seraient mis en place. Des renseignements détaillés sur les plans opérationnels se trouvent en annexe de ce rapport.

Accès aux visiteurs, bénévoles et familles

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les visiteurs, bénévoles et parents/tuteurs pourront accéder aux écoles des NLESD et CSFP.

Quand il y a un risque élevé de contamination à la COVID-19, les visiteurs, bénévoles et parents/tuteurs ne pourront accéder aux écoles des NLESD et CSFP. De manière exceptionnelle, un parent ayant une importante rencontre fixée par l'administration de l'école ou des bénévoles approuvés par l'administration pourraient y accéder. Un parent devant ramasser son enfant attendra à l'extérieur jusqu'à ce qu'un employé de l'école escorte l'élève jusqu'à la sortie.

Accommodements des employés

Les conseils ont bon espoir que tous les employés pourront retourner à l'école de façon sécuritaire grâce aux protocoles de santé et sécurité en vigueur. Les employés immunovulnérables ou ayant des conditions médicales sous-jacentes pourront être évalués au cas par cas. Les employés qui affirment ne pas pouvoir retourner à l'école en raison de conditions médicales sous-jacentes et ayant les documents médicaux justificatifs doivent communiquer avec leur [Regional Director of Human Resources](#) (NLESD) ou leur [administrateur des ressources humaines](#) (CSFP) pour de l'information sur les procédures à suivre en vue d'obtenir un accommodement. Les conseils consulteront les représentants syndicaux quant à la demande d'accommodement de l'employé.

Adaptation à la rentrée scolaire

Les employés des écoles auront accès à des ressources pour en apprendre davantage sur les façons d'offrir du soutien aux élèves et l'impact éventuel de ce traumatisme sur l'apprentissage, les comportements et les relations. Des ressources sont mises à la disposition des enseignants pour l'apprentissage des traumatismes et l'apprentissage socioémotionnel dans le cadre des séries d'apprentissages professionnels offertes par les Services aux membres. Ceci contribuera à l'adaptation des élèves et fournira des bases solides pour des relations authentiques avec les employés de leur école et leurs pairs.

Apprentissage à distance

Les conseils s'engagent à fournir un soutien pédagogique à distance aux élèves qui ne peuvent se rendre à l'école pour des raisons médicales. Pour obtenir l'approbation d'apprentissage à distance, les parents/tuteurs doivent présenter une [demande d'accès à l'apprentissage à distance \(en anglais seulement\)](#) à l'école, accompagnée de documentation médicale d'un spécialiste confirmant l'immunovulnérabilité de l'élève ou d'un membre de sa famille immédiate. Consultez le document [COVID-19 Back to School Guide for Parents of Children with Specialized HealthCare Needs \(en anglais seulement\)](#) pour plus de directives du médecin hygiéniste en chef. Selon le modèle d'apprentissage à distance, les élèves se font assigner à une salle de classe virtuelle avec d'autres élèves et un enseignant qui guidera leur apprentissage. Les parents d'élèves du CSFP doivent communiquer avec le bureau du Conseil pour obtenir de plus amples informations au sujet de l'apprentissage à distance.

Assiduité

Toutes les écoles effectueront un retour en présentiel à temps plein pour l'année scolaire 2021-2022, tout en mettant en place les mesures de santé et sécurité en vigueur. Il est important de conserver des données précises sur la présence des élèves en classe, ce qui permettra la recherche de contacts, le cas échéant. Les parents qui choisissent de garder leurs enfants à la maison devront faire parvenir une demande d'enseignement à la maison à l'un ou l'autre des conseils. De plus amples renseignements [sur l'enseignement à la maison sont disponibles ici \(en anglais seulement\)](#).

Auto-évaluation et recherche de contacts

La première exigence avant même de quitter la maison pour l'école est de répondre au [questionnaire d'auto-évaluation de l'école](#). Ceci est applicable aux élèves, employés, visiteurs, entrepreneurs, et quiconque ayant l'intention d'accéder aux installations de l'école.

Bien que l'on demande aux familles d'évaluer quotidiennement leur enfant pour tout symptôme de rhume, de grippe ou d'autres symptômes associés à la COVID-19, il est possible qu'un employé d'école constate qu'un enfant est malade. Un parent/tuteur devra alors ramasser rapidement l'enfant à l'école. Les élèves présentant des symptômes ne pourront pas monter à bord de l'autobus scolaire.

Le formulaire d'auto-évaluation est sujet à changement conformément aux directives de la santé publique. Seuls les individus ayant répondu « Non » à toutes les questions du formulaire peuvent accéder aux établissements. Si un élève divulgue de façon volontaire qu'il ou qu'un membre de sa famille est atteint de la COVID-19 ou a reçu un résultat de test positif, l'information doit être immédiatement partagée avec l'administration de l'école aux fins de suivi avec les familles.

Il est entendu que toute réponse positive aux questions d'auto-évaluation aura prévalence, puisque les symptômes sont semblables aux rhumes, gripes, réactions allergiques et autres affections courantes. Cela pourrait conduire à plus d'absentéisme des employés et des élèves. À l'apparition initiale des symptômes (même si on les soupçonne causés par des allergies), il faut communiquer avec la santé communautaire (811) et suivre les directives relatives aux tests de dépistage et au retour de l'enfant à l'école. Si un enseignant observe de nouveaux signes ou l'aggravation de ceux-ci chez un enfant, ce dernier doit en informer l'administration de l'école et envoyer l'enfant à la salle de repos désignée pour qu'il soit ensuite ramassé par son parent/tuteur. Il est important de s'assurer de ne pas stigmatiser l'élève et d'éviter de causer un stress inutile.

La santé publique fournira des orientations en cas d'inquiétudes liées à un cas de COVID-19 dans une école précise. Les écoles ne devraient pas envoyer d'avis aux employés ou aux familles des élèves si un membre du personnel ou un élève tombe malade à la maison ou à l'école, y compris s'il présente des symptômes de la COVID-19, à moins d'indication contraire par la santé publique. L'administration de l'école n'est pas autorisée à exiger des familles les résultats d'exams médicaux. Lorsqu'un élève ou un membre du personnel a un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, l'école devra suivre les directives de la santé publique. Cela pourrait engendrer le besoin pour une ou plusieurs classes de recourir à un modèle d'enseignement à distance ou encore à mettre en pause l'enseignement en présentiel pour une période de temps, selon la période recommandée par la santé publique.

Veuillez consulter le document [What to Do if a Student or Staff Member Develops Symptoms \(en anglais seulement\)](#) pour obtenir de l'information sur le protocole à suivre en cas de COVID-19 dans les écoles.

Les écoles conservent des données de fréquentation fiables sur les élèves et les employés, ce qui peut servir en cas de recherche de contacts. Encore une fois cette année scolaire, il sera nécessaire d'également garder les coordonnées de toutes les autres personnes accédant à l'immeuble. Cette exigence est un renforcement mineur à celles déjà en place. Par exemple, pour un parent ayant reçu de l'administration de l'école une invitation à une réunion, un livreur à l'entrée principale, etc, la secrétaire de l'école ou tout autre employé qui leur répond devra :

1. Leur demander s'ils ont répondu au [questionnaire d'auto-évaluation de l'école](#) (qui devrait être affiché à la porte à cette fin) ;
2. Leur demander de se rendre au bureau pour remplir un formulaire de contact. L'information peut être donnée oralement (c'est-à-dire en dictant leurs coordonnées à la personne les ayant reçus pour qu'elles soient enregistrées par voie électronique). Sinon, ce peut être un formulaire papier, avec utilisation de désinfectant pour les mains avant d'utiliser la plume, etc.

La prise de température n'est pas un indicateur de COVID-19 suffisamment fiable en soi. Conséquemment, l'utilisation de thermomètres pour prendre la température n'est pas une stratégie recommandée par la santé publique et ne sera pas effectuée aux entrées des écoles. Cela dit, le formulaire d'auto-évaluation précise qu'une température corporelle élevée est une raison suffisante de ne pas se rendre à l'école. Toutefois, le jugement de la famille suivant l'évaluation quotidienne globale de leur enfant déterminera s'il est apte à se rendre à l'école.

Bon départ

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les membres des familles pourront assister au début du programme Bon départ.

Une mise à jour des programmes Bon départ (pour les élèves arrivant à la maternelle en septembre 2022) sera offerte en octobre 2021. Les parents ayant des interrogations en lien avec le programme devraient communiquer avec l'administration de leur école.

Bouteilles d'eau

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les buvettes seront accessibles pour usage et pour remplissage de bouteilles.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les élèves seront encouragés à apporter tous les jours leur bouteille d'eau bien identifiée. Les buvettes pourront alors être utilisées pour remplir des bouteilles d'eau, toutefois, il ne sera pas permis de boire directement des buvettes.

Carrefour d'apprentissage

Les élèves peuvent avoir accès au Carrefour d'apprentissage pour l'emprunt de livres. Des activités d'apprentissage peuvent aussi s'y dérouler.

Casiers

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, l'utilisation des casiers par les élèves est permise.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les administrations d'écoles devraient procéder à l'analyse des espaces pour déterminer la possibilité d'utiliser les casiers tout en maintenant la distanciation physique. Des horaires décalés pourraient être établis pour les accès aux casiers afin de réduire les regroupements dans les corridors. De façon générale, les fournitures requises en salle de classe devraient être connues pour réduire le nombre de déplacements vers les casiers. Le partage de casiers est déconseillé, sauf dans le cas de membres d'une même bulle-classe ou fratrie.

Comités de santé et de sécurité au travail

L'urgence sanitaire a fait prendre conscience de l'importance des comités de santé et de sécurité au travail/représentants SST des travailleurs. Les politiques SST des conseils et les directives liées à la COVID-19 constituent le point de départ pour tous les lieux de travail des conseils. Bien que les employés puissent demander conseil à leurs représentants d'unités de négociation, cela ne signifie pas qu'ils ne doivent pas aviser les superviseurs de tout problème. Les superviseurs sont habilités à gérer les problèmes, dans les limites des normes du Conseil, pour assurer des lieux de travail sécuritaires. Les conseils ont entamé l'examen des besoins en formation des membres de comités SST présents et futurs, y compris ceux qui requièrent la formation initiale et ceux qui requièrent une réattestation.

De la formation sera offerte aux membres des comités tôt en cours d'année scolaire. Les comités SST peuvent encore tenir des réunions, des inspections et des évaluations de risques sans avoir suivi de formation.

Communications avec les élèves et leur famille

Les conseils continueront de déployer leurs efforts pour offrir des communications efficaces à toutes les parties prenantes et à soutenir les écoles alors que nous nous préparons tous à la rentrée scolaire en septembre. Les conseils et les écoles continueront d'offrir des mises à jour aux familles, par les médias les plus utilisés par chacun d'eux. Au niveau des conseils, ceci comprend des communiqués, avis et entrevues dans les médias locaux, [le site web du NLESD](#), [la page Twitter du NLESD](#), [le site web du CSFP](#), [la page Twitter du CSFP](#) et autres moyens, le cas échéant. Pour les écoles, ceci peut se traduire par le compte Messenger de l'école, des notifications par courriel, le site web des écoles, les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc.) ou autres outils de communications locaux. Les élèves et les enseignants continueront d'utiliser la plateforme Google pour les communications ainsi que les enseignements et apprentissages.

Cours expérientiels

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, certains cours (p. ex., métiers, économie familiale, musique, éducation physique et arts plastiques) devront être modifiés de façon significative en raison des exigences de maintien de distanciation physique et de la nécessité de nettoyage et de désinfection des équipements partagés.

Dîners, cafétérias et fournisseurs de services alimentaires

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les services alimentaires peuvent retourner aux opérations et pratiques régulières en matière de salubrité des aliments. Ceci comprend la mise à la disposition de micro-ondes dans les cafétérias.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les services alimentaires seront conformes aux recommandations de la santé publique en vigueur.

Directives et évaluation du programme d'enseignement

Il est attendu de tous les enseignants qu'ils fassent tout en leur possible pour déterminer les divers besoins d'apprentissage de leurs élèves à leur retour en classe. En raison de la fréquentation irrégulière en 2020-2021, les élèves pourraient avoir acquis divers niveaux de connaissance et d'habiletés dans différentes matières et niveaux scolaires. Les enseignants continueront d'accompagner les élèves selon leur niveau de compréhension et mettront l'accent sur le développement de relations authentiques afin de les soutenir encore davantage dans leurs apprentissages. Ils peuvent user de leur jugement professionnel pour l'évaluation des élèves. Les pratiques d'évaluation tiendront compte de la situation pandémique et permettront à la fois une certaine souplesse et de multiples occasions pour les élèves de démontrer leur compréhension et l'application de concepts clés. Pour plus d'information, référez-vous au [protocole d'expertise et d'évaluation \(en anglais seulement\)](#).

Disposition des salles de classe

Dans la mesure du possible, les élèves doivent toujours s'asseoir sur la même chaise dans la salle de classe. Cet espace devient l'espace personnel de l'élève et chacun doit être aussi loin que possible des autres. Lorsque possible, les élèves devraient demeurer avec le même enseignant pour un minimum de rotation.

Distributeurs de désinfectant pour les mains et produits de nettoyage

Les élèves doivent désinfecter leurs mains dès leur arrivée à l'école et, de façon générale, toutes les heures par la suite. Plus précisément, les élèves doivent aussi désinfecter leurs mains avant de manger et après, lors de l'utilisation de tout matériel et après avoir utilisé les toilettes. Bien que le partage de matériel soit déconseillé, il y a toujours des situations où le matériel doit être partagé par plus d'un élève. Dans de tels cas, un gel antibactérien doit être appliqué avant et après l'usage.

À la rentrée scolaire en septembre, les mesures d'hygiène seront renforcées de façon régulière. Tous les membres du personnel devront souligner l'importance du lavage des mains, d'éviter de se toucher le visage/yeux/nez/bouche et l'importance de tousser et d'éternuer dans son coude en l'absence d'un mouchoir.

Élèves de l'international

Quand le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les conseils pourront accueillir les élèves de l'international lorsque les restrictions de voyage seront levées. Tous les élèves qui entrent au pays dans le cadre du programme d'élèves internationaux devront suivre les directives établies par le ministère de l'Éducation et de la Santé publique. Des élèves internationaux sont attendus par des écoles de la province dès septembre 2021.

Élèves de la maternelle

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les membres des familles des élèves de la maternelle pourront assister aux activités dans les écoles (p. ex., 1^{re} journée de classe, rencontre parent-enseignant).

Élèves qui requièrent des programmes et services individualisés

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les employés des services aux élèves mettront en place et superviseront l'élaboration de plans d'intervention individualisés et de plans de services de soutien individuels.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les employés des services étudiants seront responsables de l'évaluation des besoins en équipement de protection individuelle (ÉPI) des employés qui travaillent avec des élèves qui pourraient avoir de la difficulté à maintenir une distanciation physique. Des plans de gestion individuelle du comportement seront établis pour les élèves qui ont besoin de soutien à l'autorégulation. Les employés du Conseil pourraient être consultés pour apporter leur aide au développement de stratégies pour de tels plans. Les stratégies de désensibilisation aux masques seront réexaminées. Pour plus de renseignements, consultez les protocoles de services aux élèves en annexe à ce rapport.

Exercices d'incendie et de confinement

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les exercices d'incendie et de confinement se poursuivront comme à la normale.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, un exercice modifié sera effectué pour passer en revue les procédures à suivre en cas de situation réelle pouvant mettre des vies en danger. L'exercice modifié doit renforcer le maintien de la distanciation physique, lorsque possible.

Exigences en matière d'entrées et de sorties

Les heures d'entrées et de sorties des écoles peuvent être décalées et de multiples portes peuvent être utilisées pour permettre la distanciation sociale. Les élèves devront obligatoirement laver/désinfecter leurs mains au moment d'entrer dans l'école.

Extérieur et espaces hors salles de classe

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les employés seront incités à emmener les élèves à l'extérieur pour l'enseignement et les récréations, si possible durant la journée. Les écoles pourront se servir des structures de jeu pourvu que l'hygiène des mains soit pratiquée avant et après leur utilisation.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, il ne sera pas permis d'utiliser les terrains de jeu.

Fournitures et équipement scolaires

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les élèves devraient utiliser leurs propres effets scolaires et le partage de fournitures entre les élèves devrait être évité. Si un appareil tel qu'un Chromebook est prêté, il doit être nettoyé par l'utilisateur avec un chiffon et du désinfectant, avant d'être accessible au prochain utilisateur. Une solution d'alcool isopropylique peut servir au nettoyage d'appareils électroniques. Les surfaces des appareils technologiques souvent touchées devraient être nettoyées et désinfectées en suivant le protocole comme décrit en annexe – [Protocol - Cleaning High Touch Technology Surfaces \(en anglais seulement\)](#).

Gabarit de plan de réinsertion

Les directeurs d'école du NLESD (en consultation avec le directeur chargé des écoles) rempliront le [School Re-entry Template \(en anglais seulement\)](#) qui définira le plan complet des opérations scolaires dans les scénarios 1, 2 et 3. Le CSFP définira son plan pour les opérations des écoles en consultation avec le directeur des écoles.

Collectes de fonds

Le NLESD a mis à jour son protocole de collectes de fonds en temps de COVID-19, permettant des collectes de fonds restreintes et sous certaines conditions. Voir (en anglais seulement) : [Guidelines/Protocols for Resumption of School Fundraising](#)].

Machines distributrices

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les machines distributrices seront accessibles, à moins de recommandations contraires.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les machines distributrices ne seront pas accessibles.

Maladie

Un élève ou un membre du personnel présentant des signes de maladie devrait rester à la maison. Toute personne ayant été en contact avec quelqu'un ayant reçu un résultat positif de COVID-19 doit suivre les directives de la santé publique. Les renseignements sur les directives du gouvernement provincial et les tests COVID-19 peuvent être trouvés ici.

Un élève tombant malade durant la journée ou présentant des signes de maladie devra se rendre à une salle ou aire de repos désignée. Un parent/tuteur, ou un contact d'urgence, sera appelé pour venir le chercher immédiatement. Durant son séjour dans la salle ou aire de repos, l'élève sera tenu de porter un masque jetable et tout membre du personnel lui portant assistance devra porter un masque et un couvre visage. L'élève ne pourra retourner à l'école jusqu'à réception par la famille d'un certificat médical, remis par une autorité médicale. L'administration de l'école ne doit pas exiger de preuve du certificat aux familles.

Veillez consulter le document [Quoi faire si un élève ou un employé développe des symptômes \(en anglais seulement\)](#) pour des renseignements sur le protocole à suivre en cas de COVID-19 dans les écoles.

Paielements sans contact

Afin de réduire la manipulation de billets de banque, les écoles pourraient avoir recours aux transferts électroniques. Pour plus d'information, communiquez avec le directeur régional des finances.

Panneaux de plexiglas

En cas de faible risque de COVID, les cloisons de plexiglas mobiles ne sont pas requises dans les aires communes très fréquentées ou dans les aires utilisées par les employés itinérants, mais peuvent demeurer en place si souhaitées par l'administration d'école.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, des cloisons de plexiglas mobiles peuvent être placées dans les aires communes très fréquentées lorsque la distanciation sociale est impossible (p. ex., bureau principal, espaces utilisés par les employés itinérants pour des évaluations individuelles d'élèves). Lorsque la distanciation sociale peut être maintenue, le plexiglas n'est pas requis. En l'absence de distanciation sociale et de plexiglas, les employés et les visiteurs devront porter des masques non médicaux.

Parcs de stationnement des écoles

Pour l'année 2021-2022, les parents seront davantage portés à reconduire eux-mêmes leurs enfants plutôt que d'utiliser le système de transport scolaire. Cela pourrait causer une augmentation de la congestion automobile et, par conséquent, du temps requis pour faire circuler tous les véhicules et les autobus dans le stationnement et hors de celui-ci. Comme dans tous les aspects du système scolaire, la sécurité est une préoccupation primordiale. Les écoles cherchent à atteindre l'efficacité maximale en ce qui a trait à la circulation; il n'y a donc généralement pas de modification aux voies de circulations qui transformeront

la réalité physique des stationnements. Les solutions retenues doivent être conformes à toutes les conventions collectives pertinentes, mais les meilleures options incluent une plus grande plage horaire pour le débarquement des élèves et une supervision accrue dans les stationnements afin de s'assurer que les parents adhèrent aux règlements (qui peuvent occasionner une perte de temps d'enseignement). Par exemple, le « bisou et au revoir » (« kiss & drop ») doit se dérouler efficacement – les enfants n'ont pas le temps de chercher leur sac dans le coffre de l'auto alors que la voiture bloque la circulation. La prolongation de la durée du débarquement des élèves avant les classes contribuera à réduire le volume à l'heure de pointe.

Partage de ressources

En cas de faible risque de COVID, la quarantaine des produits de papier n'est pas requise. Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les employés limiteront le partage de matériel pédagogique et favoriseront l'utilisation de ressources électroniques, lorsque possible en classe. Un approvisionnement adéquat sera fourni à chaque élève et, lorsque ce n'est pas possible d'offrir à chaque élève ses propres ressources, le matériel partagé devra être nettoyé ou désinfecté entre les utilisations. Par exemple, les enseignants demanderont aux élèves de nettoyer certains éléments comme leur clavier, leur souris, leurs outils, le matériel d'économie familiale et certains instruments de musique.

Port du masque/ÉPI

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, le port du masque est encore recommandé et encouragé pour ceux qui le souhaitent, sans toutefois être obligatoire.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, le port d'un masque médical de niveau un pourrait être recommandé à tous les employés lorsqu'ils sont en contact avec des élèves ou des employés, dans des espaces intérieurs. Bien que les masques non médicaux soient recommandés aux élèves de la 4^e à la 6^e année, aucun enfant ne sera tenu de porter un masque s'il ne peut le tolérer.

Certains employés comme les ressources pédagogiques, les aides-élèves et l'administration des écoles peuvent avoir besoin d'équipement de protection supplémentaire lorsqu'ils travaillent avec des élèves à besoins spéciaux (p. ex., ayant de la difficulté avec les fluides, la bave, les crachats ou un excès de salive, ou ceux qui requièrent l'administration de médicaments ou d'autres services de santé par des employés de l'école).

Les élèves qui communiquent par signaux visuels seront ciblés par les employés des services aux élèves et des ÉPI spécialisés seront fournis aux employés portant assistance à ces élèves. Ceci inclura des masques avec une fenêtre transparente au niveau de la bouche pour faciliter la communication.

Portes

Les portes des salles de classe et des bureaux devraient être laissées ouvertes durant la journée afin de réduire le nombre de contacts par des élèves ou des employés. Veuillez noter que conformément aux politiques et procédures des écoles en matière de confinement et de sécurité, les poignées doivent être en position de verrouillage, même lorsque la porte est maintenue ouverte.

Programmes des petits déjeuners

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les programmes des petits déjeuners peuvent recommencer. Une formule repas à emporter doit alors être mise en place et les élèves doivent manger dans leur salle de classe pour éviter les rassemblements dans les aires communes. Les surfaces, bacs et contenants ayant servi à la préparation des aliments seront désinfectés avant et après chaque utilisation.

Propreté des écoles

Les conseils ont changé les procédures et pratiques de nettoyage en place pour se conformer aux directives liées à la COVID-19. Ce protocole a été examiné et approuvé par les autorités de la santé publique.

Recyclage

En cas de faible risque de contamination à la COVID-19, les écoles peuvent recycler des objets comme des récipients de boisson.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les élèves devront rapporter tous les contenants à la maison pour les y recycler plutôt qu'à l'école. Les écoles pourront continuer de recycler des objets tels que des boîtes de carton provenant de livraisons.

Regroupements d'employés

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, le port du masque n'est pas requis dans les aires partagées par les employés, comme les salles de repas.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les employés devront assurer le maintien de la distanciation physique lorsque possible, et agir comme modèle pour les élèves.

Salles/aires de repos

Chaque école et lieu de travail doit avoir une salle ou aire de repos désignée. Cet espace servira à la relocalisation temporaire de tout élève ou membre du personnel qui tomberait malade en cours de journée. Consultez les [directives relatives aux salles de repos \(en anglais seulement\)](#) pour plus d'information.

Signalisation, marquage et cloisons

La signalisation sur les murs et les planchers aideront les élèves et les employés à maintenir un niveau de sensibilité envers les précautions liées à la COVID-19. Les écoles sont encouragées à continuer d'afficher la signalisation faisant la promotion de la santé et de la sécurité. La signalisation sera également affichée dans les salles de toilette, un rappel aux élèves de respecter la distanciation sociale et la bonne pratique de l'hygiène des mains.

Soirée du programme d'étude/rencontre avec les enseignants/rencontre parents-enseignants

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les membres des familles pourront assister aux activités dans les écoles.

Si le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les visiteurs ne pourront avoir accès aux écoles. Les soirées du programme d'étude, de rencontre avec les enseignants et les rencontres parents-enseignants n'auront alors pas lieu en présentiel, mais plutôt de façon virtuelle.

Sorties éducatives

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les sorties éducatives sont permises (y compris le transport en autobus).

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les sorties éducatives nécessitant du transport sont suspendues. Les enseignants peuvent continuer d'offrir des visites de sites extérieurs à proximité (p. ex., parcs, sentiers de randonnée). Sinon, les enseignants peuvent opter pour des excursions virtuelles jusqu'à ce que la province permette de plus grands rassemblements à l'intérieur.

Soutien du Conseil aux écoles

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les employés du Conseil feront des visites en soutien à l'enseignement et à l'apprentissage.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, les employés du Conseil entretiendront un dialogue avec les employés des écoles en ce qui a trait au soutien aux élèves de façon virtuelle, principalement. Ceci pourrait comprendre, par exemple, l'examen des priorités et des dossiers en cours, la priorisation des besoins des écoles et des élèves et la planification en conséquence des réponses et services offerts. Les conseils reconnaissent que certains aspects de la programmation étudiante et des besoins des écoles peuvent être traités plus facilement en personne ou par services directs. Dans ces cas, les employés des conseils limiteront le nombre d'écoles visitées lors d'une journée donnée, tout en respectant toutes les règles de santé et de sécurité.

Soutien en ligne pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation

Les conseils continueront d'offrir divers niveaux de perfectionnement professionnel aux enseignants pour l'utilisation d'outils numériques (p. ex., Google Docs/Meet/Classroom) afin de les soutenir dans l'enseignement et l'apprentissage en ligne. Les conseils continueront d'offrir des occasions de perfectionnement professionnel aux employés en matière d'évaluation et expertise à tous les niveaux scolaires.

Technologie

Les élèves de la 7^e à la 12^e année n'ayant pas accès à un appareil à la maison se verront octroyer un Chromebook de l'école. La distribution des appareils aura lieu en début d'année scolaire. Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'équité, les conseils prioriseront l'aide aux familles dans le besoin n'ayant pas d'accès internet.

Les élèves de la 7^e à la 12^e année auront accès, pour la durée de l'année scolaire, à l'un des 30 000 appareils Chromebook achetés par le gouvernement provincial en 2020-2021, et ce, pour assurer la continuité de leur apprentissage. Dans l'éventualité où la transition vers l'apprentissage en ligne était requise, un programme de prêt similaire à celui de 2020-2021 serait mis en place pour les élèves de la maternelle à la 6^e année.

Transport des élèves (autobus)

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, le taux d'occupation peut retourner à la normale pour les élèves de la maternelle à la 12^e année. Le port du masque n'est pas requis.

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, le taux d'occupation pourrait être réduit, lorsque possible, et le port du masque pourrait être exigé. Des représentants du service de transport du Conseil pourront offrir de l'aide aux écoles, au besoin.

Utilisation communautaire des installations scolaires

Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, l'utilisation des écoles par des groupes communautaires est permise. Toutefois, tous les visiteurs doivent effectuer un bilan de santé et s'abstenir d'accéder aux installations s'ils ont des symptômes.

Si le risque de contamination à la COVID-19 est élevé, l'utilisation communautaire des écoles est peu probable et les directives seront conformes aux recommandations de la santé publique.

Ventilation

Les employés du Conseil doivent vérifier les systèmes CVAC pour s'assurer de leur bon fonctionnement. Les écoles sans ventilation mécanique doivent suivre le protocole de ventilation naturelle. Le ministère de l'Éducation ainsi que les deux conseils scolaires travaillent à l'élaboration d'un plan pour améliorer la qualité de l'air dans les écoles de la province. De plus amples détails seront annoncés sous peu.

Planification des opérations scolaires

Participation des élèves

Il y a trois scénarios potentiels d'enseignement et d'apprentissage pour l'année scolaire 2021-2022. Les écoles du CSFP peuvent généralement opérer de façon sécuritaire en Scénario 1, peu importe le niveau de risque :

Scénario 1 : Reprise des cours en classe (retour presque à la normale avec mesures sanitaires)

- Ce scénario sera mis en œuvre lorsque les conseils de santé publique indiqueront que le risque de transmission de la COVID-19 est faible.
- L'enseignement régulier en classe reprendra pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année.
- Lorsque le risque de contamination à la COVID-19 est faible, les bulles ne sont pas requises dans les écoles M-6 et 7-9. Toutefois, les administrations d'école devraient prendre en considération l'impact qu'aurait un risque élevé sur la programmation et si des bulles-classes devaient être mises en place.
- Il est plus difficile d'établir des bulles en 10, 11 et 12^e années, en raison de la nature des programmes et du nombre de cours auxquels les élèves peuvent s'inscrire.
- Lorsque possible, les enseignants spécialistes se rendront dans la salle de classe pour enseigner, ce qui réduira les déplacements des élèves dans l'établissement. Certains enseignants spécialisés continueront à enseigner aux élèves dans d'autres milieux d'apprentissage, dont la salle de musique, le gymnase, etc.

Scénario 2 (Combinaison) : Reprise partielle des cours en présentiel (avec mesures sanitaire supplémentaires)

- Ce scénario sera mis en œuvre lorsque les conseils de santé publique indiqueront que le risque de transmission de la COVID-19 est élevé. Il sera communiqué aux familles par les employés du Conseil/des écoles.
- La priorité sera accordée à l'enseignement en classe pour tous les élèves de la maternelle à la 6^e année, dans la mesure du possible.
- Fréquentation à 100 % en présentiel pour les élèves ayant des besoins exceptionnels et ceux ayant besoin de soutien supplémentaire.
- Environ 50 pour cent d'enseignement en présentiel, 50 pour cent d'apprentissage à la maison.
- En tenant compte des circonstances locales, les écoles peuvent diviser les élèves en deux groupes ou plus pour un retour en présentiel suivant un horaire en alternance.
- Lorsque la distanciation sociale est impossible entre les pupitres, le plus grand espace possible sera assuré.
- Plus d'information sur l'enseignement et l'apprentissage du Scénario 2 se trouvent en annexe sous [Protocole d'apprentissage en ligne \(en anglais seulement\)](#).

Exemple de plan de fréquentation – Scénario 2 (mis à jour le 26 février 2021)

Semaine 1	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Groupe A	En présentiel	Apprentissage à la maison	En présentiel	Apprentissage à la maison	En présentiel
Groupe B	Apprentissage à la maison	En présentiel	Apprentissage à la maison	En présentiel	Apprentissage à la maison

Semaine 2	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Groupe A	Apprentissage à la maison	En présentiel	Apprentissage à la maison	En présentiel	Apprentissage à la maison
Groupe B	En présentiel	Apprentissage à la maison	En présentiel	Apprentissage à la maison	En présentiel

Cette alternance s'échelonne pour la durée du Scénario 2.

Scénario 3 : Apprentissage à la maison (cours en présentiel suspendus ou annulés)

- Ce scénario serait mis en œuvre si les conseils de santé publique indiquaient que le niveau de transmission de la COVID-19 est élevé. Il serait communiqué aux familles par les conseils.
- Les écoles offriront de l'enseignement et des occasions d'apprentissage à la maison pour leurs élèves. Il est attendu que l'enseignement et l'évaluation des résultats des programmes d'études se poursuivront. À ce titre, les enseignants pourraient être tenus de se rendre à l'école, à moins que celle-ci n'ait été fermée sur ordre de la santé publique.
- Dans la mesure du possible, les écoles doivent envisager et permettre la pleine participation et l'inclusion en milieu scolaire des élèves ayant des besoins exceptionnels.

Fondé sur les directives susmentionnées :

- Les enseignants continueront d'évaluer les progrès de leurs élèves.
- Les enseignants tiendront un registre des temps de contact et des dossiers d'évaluation de leurs élèves.
- La direction de l'école sera responsable du suivi de l'engagement des élèves et des progrès scolaires de tous les élèves de son école.
- Les élèves seront responsables de s'engager activement dans l'apprentissage et de poursuivre avec diligence leurs études.
- Le conseil scolaire, les familles et les élèves continueront à suivre les mesures de santé publique en place.
- Plus d'information sur l'enseignement et l'apprentissage du Scénario 3 se trouve dans le [Online Learning Protocol \(en anglais\)](#) en annexe. Plus d'information sur l'enseignement et l'apprentissage du Scénario 3 au CSFP sera disponible avant le début des classes.

Conclusion

Ce rapport est un document de travail dynamique fondé sur les informations en vigueur, fournies par le médecin hygiéniste en chef et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador via les ministères de la Santé et des Services communautaires et de l'Éducation. Son objectif est de renseigner toutes les parties prenantes des plans à ce jour. À ce titre, des révisions de ce plan pourraient être publiées, en fonction des changements potentiels aux conseils de santé publique, résultant de la COVID-19.

Toutes les parties impliquées souhaitent remercier les parties prenantes pour leur soutien, leur compréhension et leur collaboration. Offrir à nos enfants la plus haute qualité d'apprentissage dans un milieu sécuritaire, bienveillant et inclusif, est primordial.

Le plan de septembre 2021 doit être modulable et reconnaître qu'il n'y a pas d'approche universelle pour toutes les écoles et lieux de travail. La COVID-19 pourrait se manifester dans diverses écoles, communautés et régions à divers moments et degrés. Les conseils travailleront en collaboration avec leurs partenaires pédagogiques et les responsables de la santé publique pour déterminer les scénarios d'enseignement et d'apprentissage appropriés pour les écoles.

Les documents de référence du NLESD sont disponibles à l'adresse suivante : [NLESD Back to School Protocols 2021-22](#). Pour visualiser la documentation du CSFP en lien avec la COVID-19, visitez le csfp.nl.ca.

Annexe A – Santé publique de Terre-Neuve-et-Labrador – Directives pour la rentrée scolaire – Maternelle à la 12^e année

La santé physique, émotionnelle et développementale des enfants et des jeunes a été durement touchée par la pandémie de la COVID-19 et les restrictions imposées dans les écoles. Terre-Neuve-et-Labrador a subi moins de perte de temps d'enseignement que de nombreux autres territoires. Toutefois, à l'échelle nationale, les perturbations dans les écoles, dont les fermetures d'écoles et la mise en place de modèles d'enseignement à interactions directes réduites entre les enfants, leurs pairs et les enseignants (p. ex., apprentissage en ligne), ont menés à une grande perturbation du processus d'apprentissage, des iniquités exacerbées et ont privé les enfants d'autres soutiens et activités accessibles à travers des écoles, dont les programmes alimentaires, les activités physiques et les sports, clubs et équipes.

De nouvelles données suggèrent que les fermetures d'écoles ont un impact sur la réussite scolaire des élèves. La plupart des données indiquent un impact encore plus important des fermetures d'écoles sur les populations vulnérables. Les fermetures d'écoles à l'échelle nationale ont affecté de manière disproportionnée les élèves de milieux socio-économiques défavorisés, les enfants et les jeunes racialisés, les nouveaux arrivants et les élèves ayant des incapacités.

Dans cette optique, les recommandations de la santé publique s'efforcent de garder les écoles ouvertes et les enfants en présentiel dans la mesure du possible, tout en gardant un équilibre de santé publique et sécurité.

Faits saillants

- Le document présente les mesures de santé et sécurité recommandées pour le Newfoundland and Labrador English School District (NLESD), le Conseil Scolaire Francophone (CSFP) et les conseils scolaires indigènes privés et indépendants pour l'année scolaire 2021-22.
- Les vaccins sont les moyens les plus efficaces de réduire le risque de transmission de la COVID-19 dans les écoles et les communautés. Toutes les personnes admissibles sont fortement encouragées à obtenir les deux doses du vaccin contre la COVID-19.
- La réinitialisation et le maintien d'activités parascolaires (p. ex., musique, sports et clubs) sont des éléments importants du plan de rentrée scolaire.
- En plus de la vaccination, les bilans de santé quotidiens et le fait de rester à la maison en cas de maladie sont les moyens les plus importants de maintenir les écoles à faible risque de transmission de la COVID-19 et autres maladies respiratoires comme le rhume et l'influenza.

- Il est fortement recommandé d'inclure les mesures de santé et sécurité dans les écoles, soit le bilan quotidien, le nettoyage systématique et la désinfection, la pratique régulière de l'hygiène des mains et la promotion de l'utilisation de tous les espaces disponibles dans les aires communes intérieures.
- Des mesures temporaires de santé publique, dont le port de masques non médicaux, la distanciation sociale et les bulles-classes pourraient être mis en œuvre en fonction de l'épidémiologie locale. Elles tiendront compte de l'âge des élèves, des niveaux scolaires et du statut vaccinal.
- Les mesures de santé publique mises en place dans les écoles pour l'année scolaire 2020-21 ont contribué à prévenir la transmission de la COVID-19 en plus d'autres virus et infections.
- Depuis la dernière version de ce présent document, les directives pour la gestion des cas de COVID-19 et des contacts ont été mises à jour pour prendre en considération le statut vaccinal au moment de l'évaluation individuelle des risques.
- La planification de l'année scolaire 2021-22 sera fondée sur le niveau de risque de transmission communautaire et d'autres facteurs comme le fardeau des maladies, alors que nous passons d'une réponse à la pandémie à la gestion de l'endémie.

Sommaire

Ce document est destiné à offrir un soutien à la planification des administrateurs, éducateurs et employés de soutien et à informer les élèves et leurs familles des changements attendus lorsqu'ils retourneront à l'école cet automne. Ceci est en phase avec [Ensemble. À nouveau.](#), Réouverture de Terre-Neuve-et-Labrador, un plan qui mise sur la protection des gens et le retour sécuritaire à la vie normale.

Dès le début de l'année scolaire 2021-22, il est prévu que l'impact de la COVID-19 soit toujours plus faible à Terre-Neuve-et-Labrador. Alors que de plus en plus de gens continuent de recevoir leurs vaccins contre la COVID-19, l'immunité collective s'accroît.

Les directives 2021-22 recommandent quelques mesures de santé et sécurité permanentes pour s'assurer de garder les écoles de maternelle à la 12^e année à faible risque de transmission de la COVID-19.

Comme c'est le cas d'autres maladies contagieuses, la santé publique peut recommander des mesures supplémentaires de santé et sécurité au-delà de ces conseils aux écoles dans les communautés ou régions, si requises. Ces mesures sont fondées sur des facteurs tels que l'épidémiologie locale, les données actuelles relatives à la COVID-19 et les vaccins contre la COVID-19 et seront mises en place à la discrétion du médecin hygiéniste en chef et des médecins hygiénistes régionaux.

Les mesures courantes pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires sont fortement recommandées pour faire la promotion et offrir un soutien pour l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire, rester à la maison en cas

de maladie, maintenir la ventilation des immeubles/écoles et assurer le nettoyage et la désinfection assidue des surfaces souvent touchées. Des mesures supplémentaires sont recommandées en cas d'écllosion de COVID-19. Des exemples de mesures supplémentaires en cas d'épidémie peuvent inclure l'augmentation de la fréquence de nettoyage et de désinfection, le maintien des bulles-classes, les recommandations liées au port du masque et l'établissement de limites aux activités parascolaires.

COVID-19 à Terre-Neuve-et-Labrador

- Les adultes sont beaucoup plus susceptibles que les enfants de contracter une forme plus sévère ou de décéder de la COVID-19, le risque augmentant avec l'âge.
- La majorité des enfants et des jeunes infectés à la COVID-19 sont soit asymptomatiques ou ont des symptômes légers comme la toux, la congestion nasale, de l'écoulement nasal, des maux de gorge, de la fièvre ou des symptômes gastro-intestinaux comme des douleurs abdominales ou de la diarrhée.
- À ce jour, il n'y a eu aucune hospitalisation ni de décès lié à la COVID-19 chez les jeunes âgés de 5 à 18 ans.
- Il y a eu une baisse constante de transmission communautaire de la COVID-19, de la prévalence et des admissions à l'hôpital et aux soins intensifs.

Adoption du vaccin contre la COVID-19 à Terre-Neuve-et-Labrador

Les vaccins sont les meilleurs moyens de réduire le risque de transmission de la COVID-19 dans les écoles et les communautés. Bien que la COVID-19 soit présente dans nos communautés, la possibilité d'exposition à la COVID-19 dans les écoles et des cas parmi les élèves et les employés demeurera. Toutefois, lorsque la plupart des individus de 12 ans et plus seront immunisés, ces expositions seront encore moins susceptibles de mener à plus de transmissions. Les autorités locales de santé publique surveillent en permanence les cas de COVID-19 dans les écoles et la communauté et continueront d'offrir leurs soutien et conseils.

Pour le plus récent taux de vaccination à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez visiter le : www.gov.nl.ca/vaccine.

Prévention des infections et mesures de contrôle d'exposition

La prévention des infections et les mesures de contrôle de l'exposition contribuent au maintien de la sécurité dans les écoles en réduisant la propagation de maladies contagieuses comme la COVID-19. Ces mesures sont encore plus efficaces dans des milieux, comme les écoles, où de multiples mesures peuvent être mises en place.

Les recommandations pour l'année scolaire à venir sont fondées sur le niveau **de risque de transmission communautaire**.

- Le risque de contamination à la COVID-19 est plus faible lorsque le niveau de transmission communautaire est bas, voire inexistant.
- Le risque est plus élevé de contamination à la COVID-19 quand l'un des éléments suivants s'applique :
 - Il y a une forte transmission communautaire ou celle-ci est en croissance;
 - Il y a présence de nouveaux cas dans une communauté ou un milieu ayant une faible couverture vaccinale;
 - il y a preuve d'évasion immunitaire de variants préoccupants;
 - il y a éclosion communautaire, surtout dans un milieu où les gens n'ont pas tous reçu leurs doses vaccinales.

Tableau 1 : Aperçu des directives de la santé publique fondées sur des risques faibles et élevés de transmission de la COVID-19 dans les écoles de la maternelle à la 12^e année à Terre-Neuve-et-Labrador

Mesures de santé publique	<p>Vaccin de la COVID-19 : Les taux de vaccination à Terre-Neuve-et-Labrador peuvent être trouvés au www.gov.nl.ca/vaccine. Toute personne admissible sera incitée à obtenir ses deux doses pour une protection durable contre la COVID-19.</p>
	<p>Gestion des cas de santé publique : La santé publique continuera d'examiner des cas de COVID-19 et de déterminer si des actions doivent être prises pour prévenir la transmission ou la contrôler. Les écoles devraient continuer de tenir des registres de fréquentation précis, et des listes de présences en classe et dans les autobus, celles-ci pouvant servir à la recherche de contacts, si requis.</p>
	<p>Recommandations provinciales : La santé publique continuera d'offrir des conseils individuels et des conseils et recommandations aux communautés pour gérer le risque de transmission de la COVID-19 à Terre-Neuve-et-Labrador.</p>
	<p>Variations régionales : Les médecins-hygiénistes continuent d'offrir des recommandations sur les mesures publiques de santé et sécurité au-delà de ces conseils.</p>

	FAIBLE RISQUE DE COVID-19	RISQUE ÉLEVÉ DE COVID-19
Mesures environnementales	Nettoyage et désinfection : Des pratiques de nettoyage régulier sont recommandées. Un accès à des installations pour la pratique de l'hygiène des mains (distributeurs de gel antibactérien et éviers/savon) est fortement recommandé. La quarantaine des produits de papier (p. ex., livres, travaux et tests) n'est pas requise.	Nettoyage et désinfection : Tout conseil énuméré dans la catégorie faible risque avec l'ajout d'horaires de nettoyage accentués .
	Ventilation et renouvellement d'air : Continuer à veiller au bon fonctionnement de tous les systèmes mécaniques de chauffage, de ventilation et d'air conditionné (CVAH). Les écoles devraient suivre la politique de ventilation naturelle.	Ventilation et renouvellement d'air : Continuer les mesures énumérées dans la catégorie faible risque.

Mesures administratives	<p>Rassemblements et événements : Les rassemblements et événements pourront avoir lieu. Envisagez des options virtuelles pour les assemblées de la maternelle à la 6^e année jusqu'à ce que le groupe soit adéquatement vacciné contre la COVID-19.</p>	<p>Rassemblements et événements : Les types et tailles de regroupements et événements devraient s'aligner avec les recommandations de la santé publique. Envisagez la tenue de regroupements virtuels, lorsque possible.</p>
	<p>Bulles-classes et distanciation sociale : Les bulles-classes et la distanciation sociale de deux mètres ne seront plus recommandées ; toutefois, les écoles continueront de prévenir les rassemblements dans les aires communes intérieures (p. ex. entrées, couloirs, gymnases, etc.).</p> <p>Autre : S'assurer que les plans d'isolement sont en place pour les élèves et les employés qui tombent malades à l'école, s'ils sont dans l'impossibilité de quitter immédiatement.</p>	<p>Bulles-classes et distanciation sociale : Les bulles-classes et la distanciation sociale sont recommandées, en tenant compte de l'épidémiologie et du statut vaccinal de la population.</p> <p>Autre : Envisagez d'autres plans pédagogiques (p. ex., apprentissage en ligne) pour ceux qui sont à risque plus élevé de contamination à la COVID-19.</p>
	<p>Activités parascolaires et sorties éducatives : Les activités parascolaires et sorties éducatives, y compris les sports périscolaires, événements artistiques et activités d'intérêt particulier (p. ex., séjours avec nuitée) pourront avoir lieu.</p>	<p>Activités parascolaires et sorties éducatives : Les activités et sorties éducatives devraient s'aligner avec les recommandations de la santé publique.</p>

Mesures administratives	<p>Utilisation communautaire des installations scolaires : L'utilisation des écoles par des groupes communautaires peut recommencer.</p> <p>Visiteurs : Tous les visiteurs doivent effectuer un bilan de santé et s'abstenir d'entrer les lieux s'ils ont des symptômes.</p> <p>Les services alimentaires : Retour à la normale en ce qui a trait aux opérations et pratiques en matière de salubrité des aliments pour les services alimentaires (p. ex. programme alimentaire, cafétérias, levées de fonds, etc.).</p> <p>Les espaces réservés aux employés : La distanciation sociale ou le port du masque ne seront pas requis dans les espaces communs des employés, comme les salles de repas.</p>	<p>Utilisation communautaire des installations scolaires : Devrait s'aligner avec les recommandations de la santé publique.</p>
	<p>Autobus : Les taux d'occupation peuvent retourner à la normale pour les maternelle-12^e. Port du masque <u>non</u> requis.</p>	<p>Autobus : Taux d'occupation réduit, lorsque possible ; deux élèves par banquette recommandé pour les M-6. Le port du masque <u>pourrait être exigé</u>.</p>

Mesures personnelles	Effectuer un bilan quotidien et rester à la maison, lorsque malade : Tous devraient continuer de répondre au questionnaire d'auto-évaluation pour les écoles et rester à la maison lorsqu'ils sont malades et utiliser l'outil COVID-19 en ligne (en anglais seulement) pour évaluer si un test de dépistage de la COVID-19 est requis.	Effectuer un bilan quotidien et rester à la maison, lorsque malade : Continuer d'appliquer les protocoles comme en situation de faible risque.
	Hygiène des mains : L' hygiène des mains devrait être pratiquée régulièrement conformément aux directives de la santé publique. Les élèves et les employés devraient appliquer un gel antibactérien avant d'entrer en classe.	Hygiène des mains : Continuer d'appliquer les protocoles comme en situation de faible risque.
	Port du masque : Le port du masque est encore recommandé, bien que ce ne soit pas requis.	Port du masque : Le port de masques non médicaux <u>pourrait</u> être recommandé.
	Distanciation sociale : La distanciation sociale ne constitue <u>pas une recommandation</u> pour aucun groupe d'âge.	Distanciation sociale : La distanciation sociale <u>est recommandée</u> , en tenant compte de l'épidémiologie et du statut vaccinal de la population.

Mesures de la santé publique

Recherche de cas, recherche de contacts et gestion d'une éclosion

Quand une personne obtient un résultat positif à la COVID-19, la santé publique effectuera une enquête, identifiera et avisera les contacts proches d'un cas confirmé et donnera des conseils liés au test et à l'auto-isolément. Si la santé publique confirme qu'un employé ou un élève d'une école donnée a obtenu un résultat positif à la COVID-19, la santé publique travaillera de pair avec la direction du Conseil scolaire au niveau régional pour établir les actions à poser. Des mesures de santé publique spécifiques pourraient être mises en place dans des installations où un ou des cas se sont produits pour éviter d'autres transmissions de la COVID-19 et assurer la sécurité des gens. Des responsables

régionaux de la santé publique géreront les cas et contacts de la COVID-19 conformément au document [Interim Guidance : Case and Contact Management of COVID-19 Immunized individuals](#) (en anglais). La santé publique fournira des directives s'il y a eu potentielle exposition à la COVID-19 dans une école. Les écoles ne devraient pas fournir d'avis aux employés ou aux familles si un membre du personnel ou un élève n'a pas fréquenté l'école pendant sa période infectieuse, sauf sur indications contraires de la santé publique.

Auto-évaluation quotidienne de la COVID-19

Une auto-évaluation quotidienne est recommandée pour les employés et les élèves. Les élèves et les employés enrhumés, atteints de l'influenza ou ayant des symptômes de la COVID-19 devraient rester à la maison et remplir l'outil [Auto-évaluation pour la COVID-19](#) en ligne ou appeler le 811. Actuellement, le test est recommandé pour quiconque ayant des symptômes semblables à la COVID-19, même légers. Les directives liées aux tests peuvent changer en fonction de la COVID-19 et d'autre virus respiratoires au fur et à mesure de l'année scolaire.

Mesures environnementales

La COVID-19 a pu être détectée sur une variété de surfaces et sa survie dépend du matériau. Il est possible que l'infection soit transmise par un vecteur passif au toucher de la surface contaminée, ensuite une muqueuse (c'est-à-dire, bouche, nez, yeux). La compréhension du rôle que jouent les vecteurs passifs dans la transmission de la COVID-19 a évolué depuis la première vague et ils ne sont plus considérés comme un mode de transmission primaire. Toutefois, les vecteurs passifs peuvent contribuer grandement à la transmission d'autres affections respiratoires et pathogènes gastro-intestinales. Par conséquent, le nettoyage du milieu demeurera une importante mesure permanente.

Nettoyage et désinfection

Faible risque de COVID-19

Le nettoyage et la désinfection assidus sont essentiels pour la prévention de la transmission de la COVID-19 par le contact avec des objets et des surfaces contaminés. Les écoles doivent être nettoyées et désinfectées en tenant compte de ce qui suit :

- Pratiques de nettoyage régulier et de désinfection recommandées.
- Nettoyage et désinfection de toute surface souillée.
- Utilisation de détergents communs et des produits désinfectants disponibles en magasin, et suivre les directives.
- Voir [la Liste de désinfectants pour surfaces dures de Santé Canada](#) pour usage contre le coronavirus (COVID-19) pour trouver les marques et produits désinfectants.
- De l'eau de Javel diluée peut aussi servir de solution [désinfectante](#) efficace.

- Vider les poubelles quotidiennement.
- Port de gants jetables lors du nettoyage de sang ou de fluides corporels (p. ex., écoulements nasaux, vomis, excréments, urine).
- Lavage des mains avant le port et après le retrait de gants.
- La quarantaine des produits de papier (p. ex., livres, travaux et tests) n'est pas requise.
- Tous les employés, les élèves et les visiteurs doivent appliquer un gel antibactérien en entrant dans l'école et en cours de journée.

Risque élevé de COVID-19

Maintien de toutes les recommandations ci-dessus, en plus des suivantes :

- Nettoyage et désinfection au moins 2 fois par 24 heures des surfaces souvent touchées. Ceci inclut les poignées de porte, interrupteurs, leviers de chasse d'eau, tables, bureaux, chaises, claviers et jouets partagés par plusieurs élèves.
- Limiter l'utilisation d'objets fréquemment touchés qui ne sont pas faciles à nettoyer.

Maintien d'une qualité d'air adéquate

La COVID-19 est principalement transmissible par les aérosols et les gouttelettes respiratoires en contact rapproché et non protégé. Les aérosols jouent un rôle dans les transmissions à plus longue portée, spécialement dans des espaces intérieurs peu ventilés. Une ventilation adéquate en salle de classe est une mesure importante qui peut aider à empêcher la propagation de la COVID-19 et d'autres virus respiratoires.

Stratégies à considérer

- L'utilisation d'environnements d'apprentissage en plein air lorsque la température le permet. Déplacer les activités à l'extérieur, lorsque possible (p. ex., dîner, activité physique) et envisager de dispenser les cours à l'extérieur lorsque l'espace et la température le permettent. L'apprentissage à l'extérieur peut réduire le risque de transmission et peut améliorer la santé et l'apprentissage de l'élève.
- Lorsqu'il y a absence de ventilation mécanique, les écoles devraient suivre la politique de ventilation naturelle établie. Lorsqu'applicable, s'assurer que le système CVAC fonctionne adéquatement.

Mesures administratives

Directives générales

Faible risque de COVID-19

- Il est recommandé aux employés et aux élèves de se faire vacciner contre la COVID-19, puisque les vaccins sont le meilleur moyen de réduire les risques de transmission de la COVID-19.
- Il est fortement recommandé aux employés et aux élèves de rester à la maison s'ils sont malades, de pratiquer une bonne hygiène des mains ainsi qu'une bonne étiquette respiratoire.
- Il est recommandé aux écoles de conserver une liste des dates, noms et coordonnées de tous les visiteurs.

Risque élevé de COVID-19

- Envisager différents aménagements de salles de classe et d'environnement d'apprentissage pour permettre de garder une distance entre les élèves et entre les élèves et les adultes (p. ex., différents agencements de bureau et de pupitres).
- Disposer les bureaux/pupitres de façon que les élèves ne sont pas face-à-face et utiliser et assigner les sièges.
- Emmener les élèves à l'extérieur plus souvent pour des périodes d'apprentissage et des moments non structurés.
- Assurer une bonne pratique de l'hygiène des mains avant et après les jeux extérieurs.
- Incorporer plus d'activités individuelles ou d'activités qui favorisent un plus grand espace entre les élèves et les employés.
- Gérer le trafic dans les aires communes, dont les couloirs, pour minimiser les rassemblements et faciliter le passage.
- Le nombre de parents, de tuteurs, de bénévoles et d'autres adultes non employés (p. ex., les visiteurs) qui entrent dans l'école devrait être limité à ceux qui soutiennent les activités au bénéfice de l'apprentissage et du bien-être des élèves.
- Suivre toute directive de la santé publique qui peut s'appliquer à mesure des changements épidémiques.

Les bulles-classes

Une bulle d'élèves et d'employés qui restent unis pour année scolaire.

Faible risque de COVID-19

Les bulles-classes ne seront plus requises; toutefois, les écoles continueront d'éviter les rassemblements dans les aires communes intérieures (p. ex. entrées, couloirs, etc.).

Risque élevé de COVID-19

Les bulles d'élèves et d'employés sont recommandées par la santé publique en contexte de risque élevé. Les bulles-classes réduisent le nombre d'interactions étroites en direct d'une personne sans devoir avoir recours à la distanciation sociale, ce qui permet à la plupart des élèves de recevoir des apprentissages dans un environnement presque normal.

- La composition des bulles-classes sera à la discrétion de l'administration des écoles. La santé publique recommande que les bulles-classes soient composées des élèves d'une même classe. Les bulles-classes devraient demeurer intactes pour toutes les activités qui se déroulent dans les installations y compris, sans s'y limiter, l'apprentissage et les pauses (dîner, récréation, déplacements, etc.).
- Les enseignants devraient se déplacer d'une bulle-classe à une autre plutôt que le contraire, sauf lorsqu'il s'agit d'un enseignement spécialisé comme l'éducation physique, la musique, les arts et les sciences. Les bulles-classes doivent demeurer séparées les unes des autres lors de leurs déplacements dans les installations scolaires.
- Au sein de la bulle, des contacts physiques minimaux devraient être encouragés. La composition d'une bulle devrait être changée aussi peu que possible, sauf lorsque requis pour assurer un fonctionnement optimal. Ceci peut comprendre les considérations relatives à l'apprentissage, les opérations ou encore la santé et la sécurité des élèves.
- L'assignation de places désignées est encouragée au sein des bulles-classes, quand cela est possible. Cette pratique pourrait servir si la santé publique devait un jour effectuer une recherche de contacts.
- La distanciation sociale de deux mètres devrait être maintenue entre les bulles-classes.
- L'administration de l'école doit maintenir une liste à jour de tous les membres d'une bulle afin de pouvoir la partager avec la santé publique si elle devait un jour effectuer une recherche de contacts.

Interaction avec les bulles-classes

Faible risque de COVID-19

Ne s'applique pas, puisque les bulles-classes ne sont pas recommandées en contexte de faible risque.

Risque élevé de COVID-19

Les écoles devraient minimiser le nombre d'adultes (employés et autres) qui interagissent avec diverses bulles-classes dans la mesure du possible, tout en maintenant un apprentissage et un environnement positif, sain et sécuritaire.

Rassemblements scolaires

Faible risque de COVID-19

Il est prévu que la plupart des regroupements et événements pourront avoir lieu. Il est avisé d'envisager des regroupements virtuels pour la maternelle à la 6^e année jusqu'à ce que le groupe soit adéquatement vacciné contre la COVID-19.

Risque élevé de COVID-19

Les types et tailles de regroupements et événements devraient s'aligner avec les recommandations de la santé publique. Il est avisé d'envisager des regroupements virtuels, lorsque possible.

Distanciation sociale

Faible risque de COVID-19

La distanciation sociale de deux mètres ne sera plus requise; toutefois, les écoles devraient éviter les encombrements dans les aires communes intérieures (p. ex. entrées, couloirs, gymnases, etc.).

Risque élevé de COVID-19

La distanciation sociale est recommandée par la santé publique pour réduire la propagation de la COVID-19 dans les écoles.

Transport des élèves par autobus

Les autobus devraient être nettoyés et désinfectés selon les [directives du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador \(en anglais\)](#). Des directives supplémentaires de Transports Canada sont disponibles [ici](#).

Faible risque de COVID-19

Les taux d'occupation peuvent retourner à la normale, soit trois élèves par banquette pour les élèves de la maternelle à la 12^e année. Les masques non médicaux ne seront pas requis.

Risque élevé de COVID-19

Un taux d'occupation réduit, lorsque possible ; il est recommandé de jumeler deux élèves par banquette de la maternelle à la 6^e année jusqu'à ce que ce groupe soit adéquatement vacciné contre la COVID-19. L'utilisation de masques non médicaux pourrait être exigée.

En cas de risque élevé de transmission communautaire, les mesures correctives pourraient inclure :

- Encourager l'utilisation d'autres moyens de transport pour les enfants ayant d'autres options (p. ex., marche, véhicule du parent/tuteur).
- Les gens ayant des symptômes de la COVID-19 ou ayant été exposés à la COVID-19 ne devraient pas se trouver à bord d'un autobus scolaire.
- Les élèves devraient se laver les mains avant de quitter la maison pour prendre l'autobus, avant d'embarquer dans l'autobus au moment de quitter l'école et dès leur arrivée à la maison.
- Les conducteurs devraient pratiquer l'hygiène des mains avant d'embarquer dans leur autobus pour leur premier trajet et à leur sortie de l'autobus.
- Les conducteurs devraient considérer le port de masques non médicaux lorsque les élèves embarquent et débarquent de l'autobus.
- Tous les passagers pourraient devoir porter un masque non médical. Toutefois, aucun élève n'est tenu de porter un masque non médical s'il ne peut le tolérer.
- Ouvrir les fenêtres, lorsque la température le permet.
- Effectuer des nettoyages environnementaux réguliers sur les surfaces souvent touchées à l'aide de produits désinfectants approuvés.
- Assigner des sièges pour s'assurer que les enfants/jeunes s'assoient avec les mêmes enfants tous les jours tout en évitant la stigmatisation ou la discrimination.
- Les écoles/conseils scolaires devraient garder des listes à jour des passagers afin de les partager avec la santé publique, en cas de recherche de contacts.

Il est important de prendre en considération comment ces mesures d'atténuation peuvent affecter les enfants/jeunes ayant une incapacité, ceux-ci ayant recours à un autre mode de transport, y compris les accommodements qui pourraient être exigés.

Cafétérias et services alimentaires

Faible risque de COVID-19

Il n'y a aucune considération particulière pour les cafétérias et les services alimentaires. Les masques non médicaux ne sont pas requis.

Risque élevé de COVID-19

Puisqu'il y a une grande variété de programmes alimentaires et cafétérias dans les écoles à travers Terre-Neuve-et-Labrador, la liste suivante n'est pas normative et l'atténuation de risque devrait être adaptée au contexte de chaque école.

- Limiter le nombre de personnes permises dans les cafétérias au même moment.
- Si la création de bulles est recommandée, les bulles-classes peuvent utiliser les cafétérias à heures désignées. Si l'espace est suffisamment grand pour accueillir plus d'une bulle tout en maintenant une bonne distanciation sociale entre celles-ci, alors plus d'une bulle peut y être au même moment.
- Envisager de faire manger les élèves en salles de classe ou à l'extérieur plutôt que rassemblés à la cafétéria.
- Augmenter la quantité de distributeurs de gel antibactérien dans les cafétérias.
- Réduire les risques de contact avec les aliments en les emballant individuellement lorsque ceux-ci sont dans un présentoir.
- Opter pour les paiements sans contact, lorsque possible (à l'exception des gens devant payer comptant).
- Les employés des cafétérias doivent porter des masques non médicaux au moment de préparer et de servir les aliments.

Programmes de musique

Faible risque de COVID-19

Les écoles peuvent recommencer les cours de musique, y compris les orchestres, le chant et les chorales. Ceci n'est conseillé que lorsque la communauté/école locale est à faible risque de transmission de la COVID-19.

Des mesures d'atténuation spécifiques devraient inclure :

- Les élèves ne devraient pas partager les instruments ou accessoires (p. ex., chiffons de nettoyage, becs).
- Le nettoyage des instruments où s'accumule la salive (p. ex., clés d'eau) devrait être effectué à l'écart (c.-à-d. à au moins 2 mètres des autres) et en soufflant dans un linge jetable ou un récipient qui recueillera la salive, pour réduire le risque d'exposition.
- Les gens ne devraient pas souffler la salive au sol.

Risque élevé de COVID-19

Suivre les recommandations de la santé publique pour les cours de musique, y compris les orchestres, le chant et les chorales lorsque la communauté/l'école connaît un risque plus élevé de propagation de la COVID-19.

Mesures personnelles

Rester à la maison en cas de maladie

- Il est recommandé aux employés et autres individus ayant accès à l'école de s'auto-évaluer quotidiennement pour déceler les symptômes de rhume, d'influenza, de la COVID-19 ou toute exposition à la COVID-19 avant de mettre les pieds dans l'établissement.
- Les parents et gardiens devraient évaluer quotidiennement l'état de leur enfant à l'aide du [questionnaire d'auto-évaluation](#) pour déceler les symptômes de rhume, d'influenza, de COVID-19 ou autre maladie respiratoire infectieuse avant de les envoyer à l'école.
- Tout élève, tout employé ou toute autre personne ayant des symptômes de rhume, d'influenza ou de COVID-19 devraient consulter en ligne le [COVID-19 self-assessment and referral tool \(en anglais seulement\)](#) ou appeler le 811.
- Les élèves et les employés souffrant de symptômes d'allergies saisonnières ou de la COVID-19, associés à une condition préexistante, peuvent continuer à se rendre à l'école, comme à la normale, lorsqu'ils ressentent ces symptômes. S'ils remarquent des changements dans leurs symptômes, ils doivent consulter en ligne le [COVID-19 self-assessment and referral tool \(en anglais seulement\)](#) ou appeler le 811.
- Les gens ayant reçu un résultat positif à la COVID-19 seront avisés par la santé publique du moment où ils pourront retourner en classe.
- Ceux ayant des symptômes de la COVID-19, ayant reçu un résultat négatif au test de dépistage et n'ayant eu aucun critère d'exposition connu doivent rester à la maison 24 heures une fois leurs symptômes résorbés.
- Les individus dans l'environnement scolaire qui sont en contact avec quelqu'un atteint de la COVID-19 seront gérés par la santé publique. Ceux-ci pourraient ou non être exclus de l'école suivant une évaluation individuelle, qui pourrait prendre en considération le statut vaccinal et les symptômes de la COVID-19.

Il est recommandé aux administrations d'écoles de :

- Encourager la vaccination des employés et autres individus accédant aux écoles.
- Communiquer clairement aux employés des écoles et aux autres adultes qui entrent dans l'école de leur responsabilité de s'auto-évaluer quotidiennement pour détecter les symptômes de rhume, d'influenza, de la COVID-19 ou toute autre maladie respiratoire infectieuse avant de franchir les portes de l'école.

- Communiquer clairement aux parents et gardiens de leur responsabilité d'évaluer quotidiennement leurs enfants avant de les envoyer à l'école.
- Établir des procédures de retour rapide à la maison pour ceux qui tombent malades alors qu'ils sont à l'école (voir l'Annexe i).

Hygiène des mains

Le lavage rigoureux des mains avec du savon et de l'eau est la façon la plus efficace de réduire la propagation du virus. Tous devraient pratiquer soigneusement l'hygiène des mains. Parents et employés peuvent enseigner et renforcer ces pratiques auprès des élèves (voir Annexe ii).

Comment pratiquer l'hygiène des mains :

- Laver les mains avec du savon et de l'eau pour au moins 20 secondes. L'utilisation d'un savon antibactérien n'est pas nécessaire.
- La température de l'eau de change pas l'efficacité du lavage de mains avec du savon et de l'eau, bien que l'eau chaude soit plus agréable.
- Si aucun évier n'est disponible (p. ex., les élèves et employés sont à l'extérieur), utiliser un gel antibactérien approuvé par Santé Canada (ceux-ci contiennent souvent au moins 60 % d'alcool).
- Voir la [Liste de désinfectants pour les mains autorisés par Santé Canada](#) et dont la vente est autorisée au Canada.
- Si les mains sont visiblement souillées, un gel antibactérien pourrait ne pas efficacement éliminer les microbes. L'utilisation du savon et de l'eau est préférable lorsque les mains sont visiblement sales. Si ce n'est pas possible, utiliser des lingettes à base d'alcool suivi d'un gel antibactérien.
- Pour en apprendre plus sur la pratique de l'hygiène des mains, veuillez consulter l'affiche Lavage des mains du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Stratégies pour la pratique assidue de l'hygiène des mains :

- Encourager les employés et les élèves à la pratique régulière de l'hygiène des mains.
- Offrir des sites mobiles de lavage des mains ou des distributeurs de gel antibactérien lorsqu'aucun évier n'est accessible.
- Les élèves et les employés devraient pratiquer l'hygiène des mains dès leur entrée dans l'école et en salle de classe.

- Faire la promotion régulière de l'importance d'une pratique soignée de l'hygiène des mains auprès des employés et des élèves.
- Utiliser des affiches et d'autres modes de communication.
- Des produits pour le lavage des mains doivent être en stock en tout temps, ce qui inclut du savon, des serviettes en papier et, lorsque requis, du gel antibactérien.
- Des stations de désinfectant pour les mains doivent être accessibles et bien remplies, à l'extérieur de toutes les salles de classe, des gymnases, des cafétérias, etc.
- Les employés doivent porter assistance aux plus jeunes élèves pour l'hygiène des mains, si nécessaire.

Étiquette respiratoire

- Les gens devraient tousser ou éternuer dans leur coude ou un mouchoir, jeter les mouchoirs utilisés et immédiatement pratiquer l'hygiène des mains.
- Éviter de toucher leurs yeux, le nez ou la bouche avec des mains sales.
- S'abstenir de partager de la nourriture, des breuvages, des ustensiles non lavés, des cigarettes ou des appareils de vapotage.
- Parents et employés peuvent enseigner et renforcer ces pratiques auprès des élèves.

Équipement de protection individuelle

Port de masques dans les écoles

Il est important de souligner que certaines personnes peuvent choisir le port du masque. Cela peut même être nécessaire pour ceux qui ont un risque plus élevé de développer une [forme grave de la maladie ou des complications](#). On encourage les écoles à faire preuve de bienveillance et de considération à l'égard des choix des individus quant au port du masque. Les risques de transmission communautaire de la COVID-19 seront suivis de près et tous changements dans l'épidémie se verront reflétés dans les recommandations liées au port du masque non médical.

Faible risque de COVID-19

Le port du masque est encore recommandé pour tout employé ou tout élève qui choisit de le porter, bien que ce ne soit pas requis.

Risque élevé de COVID-19

Fondé sur un risque élevé de transmission communautaire de la COVID-19, il est recommandé à tous les employés de porter un masque médical de niveau un lorsqu'ils sont en contact avec des élèves ou des employés, à l'intérieur. Bien que les masques non médicaux soient recommandés pour les élèves de la 4^e à la 6^e année, aucun enfant ne sera tenu de porter un masque s'il ne peut le tolérer.

Il est recommandé de porter des masques non médicaux dans les situations suivantes :

- Dans l'autobus scolaire.
- Quand un enfant ne peut maintenir la distanciation sociale pour une période prolongée et qu'il est à proximité directe avec une personne qui ne fait pas partie de sa bulle.
- Pour les élèves de la 4^e à la 6^e année s'ils peuvent le porter de manière constante (jusqu'à ce que le groupe soit adéquatement vacciné contre la COVID-19).
- Lors de la pratique d'une activité physique, si les élèves peuvent le tolérer.
- Pour chanter en groupe.

À garder en mémoire :

- Les masques non médicaux devraient être de la bonne taille et être portés correctement, faute de quoi ils peuvent poser un risque plutôt qu'un avantage.
- Les masques non médicaux devraient être changés lorsqu'humides ou souillés.
- Les masques non médicaux devraient être lavés après une journée d'utilisation.
- Il faut rappeler aux parents et tuteurs de l'utilisation et du nettoyage adéquats, de réserves et du rangement des masques non médicaux.
- Les masques non médicaux peuvent devenir un danger involontaire (p. ex., dommages corporels causés sur les structures de jeu).

Références :

BC Centre for Disease Control. (2021, June 17). Public Health Guidance for K-12 Schools: Outlook for the 2021-2022 School Year. http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Schools_Outlook.pdf

BC Centre for Disease Control. (2021, April 15). COVID-19: April Data Update – School Exposures. http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_April_Data_04152021.pdf

COVID-19 Science Advisory Table. (2021, June 4). COVID-19 and Education Disruption in Ontario: Emerging Evidence and Impacts. https://covid19-sciencetable.ca/wp-content/uploads/2021/06/Science-Brief_Education_20210604_published2.pdf

National Collaborating Centre for Methods and Tools. (2021, May 6). Living Rapid Review Update 15: What is the specific role of daycares and schools in COVID-19 transmission? <https://res.nccmt.ca/res-schools-daycares-EN>

Ontario Science Table. (2021, July 19). Science Brief: School Operation for 2021-2022 Academic Year in the Context of the COVID-19 Pandemic. <https://covid19-sciencetable.ca/sciencebrief/school-operation-for-the-2021-2022-academic-year-in-the-context-of-the-covid-19-pandemic/>

Public Health Agency of Canada. (2021). Reframed School Guidance 2021-2022. Unpublished document.

Annexe i: Directives pour employés et élèves qui tombent malades à l'école

Si un élève développe des symptômes à l'école	Si un employé développe des symptômes à l'école
<p>Les employés doivent suivre les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isoler immédiatement l'élève symptomatique dans une zone supervisée. • Communiquer avec un parent ou un gardien de l'élève pour venir le chercher dans les plus brefs délais. • Lorsque possible, maintenir une distance de deux mètres avec l'élève malade. Les employés devraient porter le masque. • Donner à l'élève un masque non médical pour couvrir leurs toux ou éternuements. Jeter rapidement les mouchoirs souillés et pratiquer l'hygiène des mains. • Éviter les contacts avec les fluides corporels de l'élève (p. ex., mucus, salive). Lorsqu'impossible, pratiquer soigneusement l'hygiène des mains. • Suivant le départ de l'élève, pratiquer soigneusement l'hygiène des mains. • Les employés chargés du nettoyage des lieux doivent nettoyer et désinfecter l'endroit où l'élève a été isolé et tout endroit récemment utilisé (p. ex., salle de classe, salle de toilette, aires communes). • Les parents ou gardiens doivent passer prendre leur enfant dans les plus brefs délais dès qu'ils sont informés de l'état de leur enfant. • Certains élèves peuvent ne pas être récupérés immédiatement. Ainsi, il faut prévoir un espace où l'élève ou le membre du personnel peut attendre confortablement, à l'écart des autres. 	<p>Les employés devraient retourner à la maison dans les plus brefs délais.</p> <p>Dans l'impossibilité d'un départ immédiat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les employés ayant des symptômes devraient s'isoler dans un endroit à l'écart. • Maintenir une distance de deux mètres des autres. • Porter un masque non médical pour couvrir leur nez et leur bouche durant leur attente. • Les employés chargés du nettoyage des lieux doivent nettoyer et désinfecter l'endroit où le membre du personnel a été isolé et tout endroit récemment utilisé (p. ex., salle de classe, salle de toilette, aires communes).
<p>Le seuil pour rapporter la maladie d'un élève ou d'un employé à la santé publique devrait être établi en consultation avec les responsables régionaux de la santé publique.</p>	
<p>Toute personne ayant des symptômes de maladie ne devrait pas se présenter à l'école jusqu'à ce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils aient rempli l'outil d'auto-évaluation ou aient été évalués par un prestataire de soins de santé pour exclure l'hypothèse de la COVID-19 ou d'autres maladies infectieuses; ET • 24 heures se sont écoulées depuis que leurs symptômes se sont résorbés. 	

Annexe ii - Directives d'hygiène des mains

Quand les élèves doivent-ils pratiquer l'hygiène des mains :	Quand les employés doivent-ils pratiquer l'hygiène des mains :
<ul style="list-style-type: none">• À leur arrivée à l'école.• Avant et après les pauses (p. ex., récréation, dîner).• Avant de manger et après (mis à part les breuvages laissés aux pupitres ou dans les casiers).• Avant et après l'usage d'espace d'apprentissage intérieur utilisé par plusieurs bulles-classes (p. ex., gymnase, salle de musique, labo de science, etc.).• Après avoir utilisé la toilette.• Après avoir éternué ou toussé dans ses mains.• Quand les mains sont visiblement sales.	<ul style="list-style-type: none">• À leur arrivée à l'école.• Avant et après les pauses (p. ex., récréation, dîner).• Avant de manger et après.• Avant et après la manipulation d'aliments ou l'aide au repas d'un élève.• Avant et après l'administration de médicaments à un élève ou soi-même.• Après avoir utilisé la toilette.• Après tout contact avec des fluides corporels (p. ex., écoulements nasaux, crachats, vomi, sang).• Après des tâches de nettoyage.• Après le retrait de gants.• Après avoir manipulé des déchets.• Quand les mains sont visiblement sales.